Sur les salaires, le compte n'y est pas mais le « statutaire » et le « social » apportent des avancées

En préalable, et pour éviter toute fausse interprétation ou commentaires tronqués, nous tenons à rappeler que non seulement la CFDT n'a signé aucun volet salarial mais qu'elle appelle l'ensemble des fonctionnaires à se mobiliser massivement le 2 février prochain pour que le gouvernement n'en reste pas à 0,5 % de revalorisation des salaires pour 2006.

Ne mélangeons pas tout !

La CFDT n'a apposé sa signature que sur les volets statutaire et social.

Une non-signature aurait notamment fait disparaître une prime pour les fonctionnaires ayant atteint le sommet de la catégorie B et de la catégorie A depuis cinq ans, et l'attribution d'un point d'indice supplémentaire à tous les agents à partir de novembre prochain, concessions obtenues par les organisations syndicales qui sont restées à la table des négociations.

Sans ajouter à une polémique stérile avec les non signataires, si aucune organisation syndicale n'était sur le fond contre le premier projet, d'autres arguments que le contenu ont prévalu pour certaines organisations syndicales. La CFDT a préféré privilégier un positionnement basé uniquement sur l'intérêt des agents. Chaque organisation syndicale a pris ses responsabilités soit en acceptant de négocier, soit en sortant de la négociation. On ne peut pas claquer la porte et accuser ceux qui restent de négocier en catimini.

La CFDT continuera de combattre l'inacceptable sur les salaires et à s'engager sur des acquis, dont la portée sera aisément vérifiable par les agents, dès cette année.

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques et **A**ssimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 - Email uffa@uffa.cfdt.fr

Pourquoi une signature CFDT sur le volet social ?
Quelles en sont les avancées ?

De nouveaux droits :

- une participation de l'Etat aux frais de garde des enfants jusqu'à 3 ans par le biais du Chèque Emploi Service Universel : 600 euros par an pour un ménage aux revenus inférieurs à 30 000 euros, 350 euros par an entre 30000 et 40000 euros, 200 euros par an au-delà (applicable en septembre 2006) ; c'est d'autant plus important qu'on est à la veille d'un renouvellement massif des effectifs de fonctionnaires majoritairement jeunes et prioritairement concernés par cette mesure ;
- l'aide à l'installation des nouveaux fonctionnaires est étendue à toute la France (350 euros) et portée à 700 euros en Ile de France, en PACA et dans les zones urbaines sensibles (applicable en septembre 2006) ; il fallait faire quelque chose face à la hausse des loyers qui est générale ;
- suivi des réservations de places en crèche, soutien à la création de crèches à l'occasion de la construction de bâtiments ou du regroupement de services ; les résultats seront à long terme.

Une amélioration de dispositifs existants :

- majoration au 1er juillet 2006 de 20 % de l'indemnité de changement de résidence due en cas de mobilité qui n'est pas à la demande de l'agent, et possibilité d'avoir un prêt à 0 % sur 3 ans pour payer une caution de loyer ;
- expérimentation de guichet unique pour l'accès au logement et plus généralement pour une meilleure information des agents de la Fonction publique de l'Etat en matière d'action sociale ;
- mise en place d'un plan triennal ou quinquennal de réhabilitation des restaurants inter-administratifs et recherche d'une solution pour les agents qui n'en bénéficient pas.

Des pistes ouvertes :

- réflexion sur l'attribution du supplément familial de manière non hiérarchisée, en fonction uniquement de l'enfant (c'est une très ancienne revendication CFDT), mais également sur les conditions d'attribution de prestations d'action sociale devant tenir compte de la diversité des situations familiales (PACS, concubinage) ;
- groupe de travail sur une participation de l'Etat-employeur au financement de la protection sociale complémentaire comme demandé par la plupart des organisations syndicales.

Pourquoi une signature CFDT sur le volet statutaire ? Quelles en sont les avancées ?

En catégorie C, une esquisse de nouvelle carrière :

- nouvelles grilles en catégorie C à partir de septembre 2006 : structuration en 4 échelles, démarrage de l'échelle 3 à l'indice 280 (accès sans diplôme et sans concours), jusqu'à l'indice 429 pour la maîtrise ouvrière et technique dans un premier temps (avec possibilité d'extension aux autres filières ultérieurement) ; c'est un déblocage équivalent à un échelon supplémentaire dans chaque grade ; cette fois le relèvement des débuts de carrière n'aura pas un effet de tassement du haut de la grille ;
- amélioration des promotions de C en B par liste d'aptitude et examen professionnel, qui passent de 30 % à 40 %.

En catégorie B, des mesures qui sont un point d'appui pour amorcer la réforme de la catégorie :

- les grilles de catégorie B débuteront à l'indice 296 (+ 6 points) et la grille du premier grade du B-type sera alignée sur celle des techniciens de recherche ; cette fois, l'évolution des grilles de catégorie C a un impact positif sur le B-type ;
- une prime de 400 euros par an sera instituée pour les B bloqués depuis 5 ans au sommet de leur grille en 2006, 2007, 2008 avec évaluation des situations de blocage selon les filières et les ministères pour trouver des solutions. **Notre objectif sera de transformer cette prime en points d'indice** ;
- plans de requalification pour améliorer l'accès aux grades d'avancement et à la catégorie A : **cela renforce nos demandes de transformation d'emplois de B en A**
- amélioration des taux de promotion en A, qui passent de 30 % à 40 %.

En catégorie A, des mesures étroitement ciblées :

- accélération des processus de fusion et revalorisation des corps d'attachés qui devront être achevés fin 2006.
- un échelon supplémentaire en hors échelle A pour les emplois fonctionnels d'attachés et ingénieurs ;
- une prime de 700 euros par an sera instituée pour les agents de catégorie A-type bloqués depuis 5 ans au sommet de la grille de leur corps en 2006, 2007, 2008 : **notre objectif sera là aussi de transformer cette prime en points d'indice.**

Pour les contractuels

- amélioration des possibilités de mobilité et diverses mesures sociales ;
- sécurisation des déroulements de carrière des nouveaux contractuels à durée indéterminée ;
- études des conditions d'application du système d'assurance chômage et mise en oeuvre ;
- mise en place de mécanismes de régulation pour limiter le recours aux contractuels et réflexion sur la mise ne place de « titulaires remplaçants ».

Pour tous

- un point d'indice en novembre 2006, cela représente une augmentation allant de + 0,4 % pour l'échelle 3 de la catégorie C à + 0,2 % pour la catégorie A.
- création d'un droit individuel à la formation de 20 heures par an cumulables dans la limite de 120 heures (même dispositif que pour les salariés du privé);
- reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle et validation des acquis de l'expérience (V.A.E)
- assouplissement du compte épargne-temps

▶ ▶ ▶

Pour la CFDT, c'est dans les périodes d'accord négocié point par point, et souvent à l'arrachée, que les personnels ont bénéficié des améliorations de leur situation les plus importantes (accords salariaux mais aussi accords sur les classifications, « Durafour » par exemple).

Il n'y avait plus d'accord dans la Fonction publique depuis 1998.

A ce propos, ce nouvel accord prévoit de rénover les règles du dialogue social dans la Fonction publique.

Il a été impossible d'aboutir positivement sur le volet salarial. Le gouvernement se contente de 0,5% au 1er juillet 2006 et 0,5 % en février 2007. A ce sujet, un rappel s'impose : après un passif de – 5% depuis 2000, le Ministre de l'époque proposait en Mars 2005, dans le cadre d'un calendrier 2005-2006, une augmentation de + 1 ,6 % pour 2006. Il n'a pas été possible d'obtenir la signature d'un nombre suffisant d'organisations syndicales. Le Ministre a pris alors une décision unilatérale pour 2005 uniquement et moins favorable pour les personnels.

C'est pourquoi la CFDT demande au gouvernement de répondre à ses demandes de maintien de pouvoir d'achat et appelle, sans ambiguïté, les personnels à se mobiliser le 2 février 2006.

Paris, le 27 janvier 2006

Confédération Française Démocratique du Travail

Union des **F**édérations **CFDT** des **F**onctions publiques et **A**ssimilés – 47/49, avenue Simon Bolivar 75950 Paris cedex 19
Tél. 01 56 41 54 40 – Fax 01 56 41 54 44 - Email uffa@uffa.cfdt.fr